

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 15 décembre 2020

Délibération

N° 20.174.1

En exercice 37
Présents 27
Votants 37
Pour 37
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES – SERVICE MARCHÉS PUBLICS

**APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT
DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE VÉHICULES
ÉLECTRIQUES NEUFS ET/OU OCCASIONS – CONVENTION
ENTRE HÉRAULT ÉNERGIES ET LA DOMITIENNE –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt
Et le 15 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

10 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry CALMEL (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Cédric GARCIA (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : monsieur Bruno BERRAH.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20201215-DELIB_20_17

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 15 décembre 2020

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques neufs et/ou occasions – Convention entre Hérault Énergies et La Domitienne – Autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2) ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative au code de la commande publique ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commande avec Hérault Énergies ;

Considérant qu'Hérault Énergies déploie, depuis 2016, sur tout le territoire de l'Hérault, un réseau public pour la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ; que les premières bornes ont été mises en service fin 2016 ; que 13 bornes rapides et 113 bornes accélérées sont aujourd'hui en service ;

Considérant que, dans ce contexte, le syndicat organise et coordonne un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques neufs et/ou d'occasion ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de communes La Domitienne d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques et/ou d'occasion pour ses besoins propres ;

Considérant qu'en égard à son expérience, le syndicat Hérault Énergies entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE l'acte constitutif, approuvé par le comité syndical d'Hérault Énergies, du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques.

II. AUTORISE monsieur le Président d'Hérault Énergies, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les accords-cadres ou marchés dont la Communauté de communes La Domitienne sera partie prenante.

III. PRÉCISE que la participation financière de la Communauté de communes La Domitienne est établie conformément à l'article 6 de l'acte constitutif soit 500 euros TTC.

IV. PRÉCISE que la durée totale du marché est de deux ans reconductible une fois.

V. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

VI. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

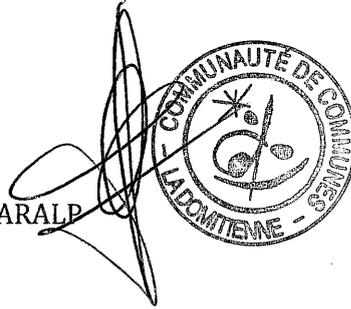
VII. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité et à sa communication aux communes membres.

VIII. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2020

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20201215-DELIB_20_17